

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

### Réhabilitation de l'égout sanitaire et drainage des eaux pluviales de diverses rues (GT2012-002)

La Ville de Deux-Montagnes demande des soumissions pour les travaux de réhabilitation de l'égout sanitaire et drainage des eaux pluviales sur le Chemin du Grand-Moulin, sur les rues de la Chapelle, Royal Park, Maple, Elm, Dieppe, Saint-Jude et Lakebreeze ainsi que sur le boulevard du Lac et la 8<sup>e</sup> Avenue.

Ces travaux comprennent sommairement la réhabilitation de l'égout sanitaire d'un diamètre variant de 300 mm à 525 mm, par la technique de gainage structural sur une longueur d'environ 430 mètres, divisée en sections selon les rues ci-dessus.

Les travaux comprennent également le remplacement de sections de conduites sanitaire d'un diamètre variant de 300 à 375 mm et de regards sanitaire.

Les travaux de drainage des eaux pluviales comprennent en outre l'installation de puisards percolants et le raccordement de puisards existants à des chambres d'infiltration.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles à compter du 8 février 2012, par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission, sous forme d'une lettre de garantie irrévocable ou d'un cautionnement de soumission, d'un montant égal à 10% de la valeur totale de la soumission, valide pour une période de 90 jours suivant l'ouverture des soumissions.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 2 copies) portant la mention «Réhabilitation de l'égout sanitaire et drainage des eaux pluviales de diverses rues (GT2012-002)» et adressées au soussigné, seront reçues **jusqu'à onze heures (11h), heure locale, le 23 février 2012**, à l'adresse suivante :

Ville de Deux-Montagnes  
A/S M. Jacques Robichaud, greffier  
803, chemin d'Oka  
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le **23 février 2012**, à ou après onze heures (11h), heure locale, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes, située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

L'attribution du contrat est conditionnelle à toutes les approbations légales requises d'un futur règlement d'emprunt.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'AQO, à l'AQNB et à l'ACI.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. La Ville de Deux-Montagnes n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

Donné à Deux-Montagnes, ce 6 février 2012

Jacques Robichaud  
Avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier